# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

**Entreprise de 11 salariés et +**

REGARD
Solutions d'Épargne Salariale | BTP

# PEI REGARD & PER REGARD
# des dispositifs clés en main

## Optez pour une procédure de mise en place simplifiée

**1**

**Adhésion négociée** selon l'une des modalités précisées dans le tableau ci-après
OU
**Adhésion unilatérale à l'initiative de l'employeur** en l'absence de CSE et délégué syndical ou en cas d'échec des négociations

**2**

**Signature de l'adhésion**
ET
**Ouverture du contrat**
de tenue de comptes conservation de parts

**3**

**Information collective du personnel**
par affichage du règlement du dispositif ou par tout autre moyen (site Intranet, email...)

## Limitez les formalités !

L'offre PEI REGARD & PER REGARD, composée de deux plans d'épargne salariale distincts et complémentaires, l'un dédié au financement de projets à horizon 5 ans, l'autre dédié à la retraite, repose sur des accords «clés en main». REGARD Solutions d'Épargne Salariale a déjà procédé aux dépôts des accords auprès de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS). Vous êtes ainsi libéré de la rédaction d'accords spécifiques et des formalités de dépôt. En cas de mise en place négociée, la négociation ne porte que sur l'adhésion au dispositif. Pour les entreprises sans représentation du personnel, la signature du présent bulletin d'adhésion suffit.

À l'ouverture du contrat, vous choisissez librement pour chaque dispositif, les règles d'abondement ainsi que les modalités particulières de tenue de registre et de tenue de comptes.

## Modalités d'adhésion

| CSE ou au moins un délégué syndical dans l'Entreprise | | Absence de CSE[1] et de délégué syndical ou échec des négociations | |
|---|---|---|---|
| **Adhésion négociée** | **Documents à fournir à REGARD Solutions d'Épargne Salariale** | **Adhésion unilatérale** | **Documents à fournir à REGARD Solutions d'Épargne Salariale** |
| ▪ Négociation avec les délégués syndicaux désignés par les OSR ou les représentants spécialement mandatés par les OSR à partir de 50 salariés<br>**OU**<br>▪ Vote du Comité Social et Économique<br>**OU**<br>▪ Ratification aux 2/3 sur **demande conjointe** du chef d'entreprise et du CSE ou d'au moins un délégué syndical | ▪ 2 exemplaires signés du présent contrat d'adhésion<br>**+**<br>▪ PV d'adhésion par vote du CSE<br>**OU**<br>▪ PV d'adhésion par ratification aux 2/3 + Liste d'émargement<br><br>Retrouvez les modèles de PV d'adhésion en consultant le lien page 4 | ▪ *Documents à conserver par l'Entreprise[2] :*<br>▪ Attestation de l'employeur indiquant qu'il n'a été saisi d'aucune désignation de délégué syndical (intégrée au PV)<br>**+**<br>▪ PV de carence aux élections du CSE datant de moins de 4 ans.<br>**OU**<br>▪ PV d'échec des négociations indiquant les propositions respectives des parties et les mesures que l'employeur entend appliquer unilatéralement<br>**+**<br>▪ P V de consultation du CSE (antérieur d'au moins 15 jours à la signature du/des plan(s)) | ▪ 2 exemplaires signés du présent contrat d'adhésion |

*(1) L'obligation pour l'entreprise d'avoir un CSE s'applique dès que l'entreprise atteint le seuil d'au moins 11 salariés pendant 12 mois consécutifs.*
*(2) En cas de contrôle URSSAF, l'Entreprise devra être en capacité de fournir ces documents pour justifier de la situation lui ayant permis d'adhérer par décision unilatérale.*

# QUELLES MODALITÉS D'INFORMATION ?

## AUPRÈS DE LA DEETS

L'adhésion au PEI REGARD et/ou au PER REGARD ne nécessite aucune formalité à la DEETS.

## AUPRÈS DES SALARIÉS

### Information avant l'adhésion

L'Entreprise dotée d'un CSE ou d'au moins un délégué syndical, doit tenir une réunion d'information du Comité Social et Économique ou des salariés, et remettre les informations nécessaires aux négociateurs en amont de la réunion de négociation.

REGARD Solutions d'Épargne Salariale vous accompagne dans ces démarches et met à votre disposition toutes les informations, les documentations et les trames utiles à la mise en place du PEI REGARD / PER REGARD. Pour une adhésion au plan d'épargne retraite, le règlement du PER REGARD, et la fiche de présentation des trois grilles d'allocation de la gestion pilotée HORIZON RETRAITE sont également à fournir.

Selon le mode de négociation retenu, retrouvez le modèle de Procès-verbal d'adhésion par ratification à la majorité des 2/3 du personnel OU de Procès-verbal d'adhésion par vote du CSE pour en discuter avec vos interlocuteurs et en finaliser le contenu lors de la réunion de négociation.

### Information à l'ouverture du plan

Une information sur la mise en place dans l'entreprise et le contenu du PEI REGARD / PER REGARD doit être délivrée à l'ensemble des salariés.
REGARD Solutions d'Épargne Salariale vous proposera des trames de notes d'information pour vous accompagner dans la réalisation de cette information obligatoire. En cas d'adhésion au PER REGARD, le tableau d'information sur chaque actif éligible au PER REGARD doit également être transmis à vos salariés à l'ouverture du plan.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR À REGARD SOLUTIONS D'ÉPARGNE SALARIALE

Afin de finaliser l'adhésion au(x) dispositif(s) d'épargne salariale et l'ouverture du contrat, l'Entreprise doit transmettre à REGARD Solutions d'Épargne Salariale les documents attestant de son adhésion :

### Au Régime Général :

La copie de l'accord de participation et/ou d'intéressement si dispositif(s) en vigueur dans l'Entreprise.

### Au PEI REGARD / PER REGARD (pièces à joindre par les seules entreprises dotées d'un CSE ou d'au moins un délégué syndical) :

- Les différents documents attestant de l'adhésion de l'Entreprise au PEI REGARD et/ou au PER REGARD (cf tableau des « Modalités de mises en place » en page 2 de ce guide)
- PV d'adhésion par ratification à la majorité des 2/3 du personnel avec liste d'émargement complété et signé

OU PV d'adhésion par vote du CSE complété et signé.

### Au contrat de Tenue de compte conservation de parts (en 2 exemplaires) :

- La pièce d'identité du représentant légal de l'Entreprise ET si le signataire est différent la pièce d'identité du signataire accompagnée de la délégation de pouvoir.
- Un extrait K-bis de moins de 3 mois mentionnant le nom du représentant légal, ou selon la profession, l'attestation d'inscription au répertoire des métiers ou dans une chambre de commerce et d'industrie, inscription sur une liste professionnelle, inscription au tableau d'un ordre professionnel, inscription à une fédération ou à un syndicat professionnel(le) patronal(e).
- Le mandat de prélèvement SEPA signé au format papier (ou via le parcours de signature électronique) et accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire (RIB au format IBAN/BIC) de l'Entreprise.

**ET pour les Entreprises non référencées dans les bases «clients» de nos partenaires :** les statuts de l'Entreprise et les comptes annuels du dernier exercice clos.

---

REGARD Solutions d'Épargne Salariale met à votre disposition l'ensemble des documents cités à la page suivante

# LISTE DES DOCUMENTATIONS RELATIVES À LA SOLUTION

**Les documentations PEI REGARD/PER REGARD sont à mettre à disposition du Comité Social et Économique ou des salariés.**
**La documentation CONTRACTUELLE est à conserver par l'Entreprise.**

## PEI REGARD / PER REGARD

- ☐ Règlement du PEI REGARD en vigueur.
- ☐ Fiche de présentation des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) de la gamme REGARD ÉPARGNE.
- ☐ Documents d'Informations Clés (DIC) des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) de la gamme REGARD ÉPARGNE.
- ☐ Règlement du PER REGARD en vigueur.
- ☐ Fiche de présentation des trois grilles d'allocation de la gestion pilotée HORIZON RETRAITE.
- ☐ Tableau d'information réglementaire sur chaque actif éligible au PER REGARD.

## DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

- ☐ Conditions générales de tenue de compte de REGARD Solutions d'Épargne Salariale.
- ☐ Tarification « Entreprise» et Tarification « Épargnant ».
- ☐ Liste récapitulative des documents à fournir pour l'ouverture du contrat de Tenue de compte conservation de parts.
- ☐ Mode d'emploi service des versements en ligne.

## VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT LES MODÈLES DE PV D'ADHÉSION À NOUS RETOURNER COMPLÉTÉS ET SIGNÉS :

- ☐ Procès-verbal d'adhésion au PEI REGARD/PER REGARD par vote du Comité Social et Économique (CSE).
- ☐ Procès-verbal d'adhésion au PEI REGARD/PER REGARD par ratification à la majorité des 2/3 du personnel.

**Pour retrouver et télécharger ces documents, rendez-vous sur**
**www.regard-es.com/espace-contractuel-digital**

**www.regard-es.com**

**REGARDBTP**
Teneur de Comptes Conservateur de Parts
Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 €
Siège social : 7 Rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS 451 292 312

**PRO BTP FINANCE**
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97-83
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 155 904 €
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS B 379 892 946

RBTP 0162 V2

Dernière mise à jour : octobre 2025

LE TRI FACILE
BAC DE TRI
Ne pas jeter sur la voie publique.

REGARD Solutions d'Épargne Salariale | BTP